



ARRETE N° 2025 - 717
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Autorisation de Stationnement
Place Henri Jeanson
Du Jeudi 25 Décembre 2025
Au Vendredi 2 Janvier 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

CONSIDERANT les festivités de fin d'année « HONFLEUR MAGIQUE »,

CONSIDERANT le spectacle « Les Allumettes et la Petite Fille » se déroulant aux Greniers à Sel,

CONSIDERANT la demande du Service des Evénements Culturels, afin d'autoriser le stationnement, pour les deux véhicules des artistes, Place Henri Jeanson, Du Jeudi 25 Décembre 2025, au Vendredi 2 Janvier 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les artistes du spectacle « LES ALLUMETTES ET LA PETITE FILLE » sont autorisés à stationner, deux véhicules, Place HENRI JEANSON, Du JEUDI 25 DECEMBRE 2025, au VENDREDI 2 JANVIER 2026.

ARTICLE 2 : Les véhicules ne devront pas gêner la circulation et l'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 3 : Des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 15 Décembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

